# Les détenus de la Sipo-SD en Belgique : des caves de l'avenue Louise aux cellules de Breendonk

Olivier van der Wilt

Plus de soixante-dix ans après la Libération, le Mémorial de Breendonk finalisera bientôt une base de données reprenant pour chaque détenu ayant transité par le *SS-Auffanglager* une fiche signalétique complète, regroupant toutes ses données personnelles ainsi que son parcours aussi bien avant la guerre, que durant sa captivité, ou après son retour au foyer. Pour ce faire, les dossiers de reconnaissance des prisonniers politiques conservés dans les bureaux du service des Victimes de la guerre sont analysés en détail et un livre Mémorial, somme de ce travail, devrait être prochainement publié en préalable à une large prosopographie qui offrira un aperçu le plus complet possible des 3 600 détenus du fort.

À ce jour, seuls 2 500 dossiers environ ont été étudiés par les historiens du Mémorial. Ma communication s'appuiera donc pour partie sur des données encore incomplètes.

#### AVENUE LOUISE

Il ressort de cette base de données qu'un nombre restreint de détenus ont transité par les locaux de la Gestapo, avenue Louise, avant d'être emmenés à Breendonk. On en dénombre à ce jour une cinquantaine au total.

Parmi ces derniers, peu furent sollicités pour laisser trace de ce passage et lorsqu'ils le furent, ce fut tardivement, entre 2000 et 2002, et comme l'explique Patrick Nefors dans son étude du camp parue en 2004, « le résultat est d'une valeur très inégale » par manque de systématisation dans la façon dont furent menées les interviews.

Les témoignages insistent avant toute chose sur la brutalité des interrogatoires et du traitement imposés aux détenus, frappés à coups de nerf de boeuf, menottés les mains dans le dos et enfermés de longues heures dans les caves / cachots de(s) (l')immeuble(s).

Peu de détails sont rapportés sur les lieux. Jean Blume¹ décrit brièvement les corridors, dont *in fine* il préfère l'allure administrative à ceux de Breendonk même si tous « aboutissent à des lieux de torture ». Quant à la durée du séjour, elle est généralement brève : un ou deux jours ; seul André Wynen² signale y avoir séjourné six jours ; d'autres ayant perdu la notion du temps ne s'en souviennent plus guère.

Si les interrogatoires ont lieu dans les étages des immeubles de la Gestapo avenue Louise, la plupart des témoins signalent qu'ils passèrent leurs nuits en cellule à Saint-Gilles avant d'être ramenés le lendemain au siège de la Gestapo pour subir un nouvel interrogatoire. Les cellules, dans le cas des anciens de Breendonk, n'ont donc servi que de lieux d'hébergement temporaire et diurne.

Par contre, chose plus étonnante, ils sont nombreux à se souvenir du véhicule qui les amène avenue Louise ou vers Breendonk : une Citroën, « style Gestapo » pour Raymond Heerebout³ ou « traction » pour Robert Schriewer⁴ ; une Mercedes qui crève en chemin, obligeant Jules Beerens⁵ à attendre, menotté et sous la menace des armes, sur le trottoir ; un camion militaire bâché ou non pour d'autres encore (Wynen, Lefèvre, Gurman). Mémoire précise mais sélective s'il en est.

<sup>(1)</sup> Jean Blume, *Drôle d'agenda*. 1936-1948: le temps d'une guerre mondiale et d'une adhésion, Tome I, Bruxelles, 1985, p. 109.

<sup>(2)</sup> Interview conservée au Mémorial (réalisation IPR), 07/08/2000.

<sup>(3)</sup> Interview conservée au Mémorial (réalisation IPR), sans date.

<sup>(4)</sup> Interview conservée au Mémorial (réalisation IPR), sans date.

<sup>(5)</sup> Interview conservée au Mémorial (réalisation IPR), sans date.

Après ce bref mais violent passage – la veuve d'André Wynen me signalait il y a peu que le passage de son mari avenue Louise l'avait encore plus meurtri que celui à Breendonk puis Buchenwald –, la plupart des détenus arrivent au camp de Breendonk où ils sont généralement enfermés dans d'autres cellules.

### LES CELLULES DE BREENDONK

Le fort de Breendonk, ancienne caserne belge de 1914, disposait à l'origine de trois cellules dites sombres car aucune lumière du jour ne les atteignait jamais, cachots destinés à l'origine aux soldats belges punis et/ou indisciplinés. Ces dernières sont situées sur le côté gauche du tunnel permettant d'accéder au fort. Dès l'été 1941, celles-ci sont aménagées de sorte que six cellules minuscules seront dorénavant disponibles pour les « arrestanten ». Elles seront complétées en 1942 par un bloc de seize cellules construites dans la chambrée 8 et enfin, ultérieurement par une nouvelle série de seize cellules, construites dans la chambrée 9. Les cellules sont numérotées de 1 à 32, paires d'un côté, impaires de l'autre.



Ces nouvelles cellules font moins de deux mètres de long sur un mètre cinquante de large et le plafond est en fait une grille métallique entrelacée de fils de fer barbelés. Pour tout aménagement : une planche amovible employée comme couchette de nuit et rabattue contre le mur le jour. Une boîte en fer ou un pot de confiture en guise de WC portatif, et voici décrit l'univers des « arrestanten ».







Les portes varient selon les cellules. Si majoritairement elles sont faites de lourdes planches et équipées d'un judas, d'autres sont équipées d'une porte grillagée permettant d'avoir en permanence les détenus sous surveillance. Jean Blume<sup>6</sup> décrit ces cages comme dignes de « figurer dans un jardin zoologique ». L'éclairage de ce lieu décrit comme froid, voire glacial, malgré la présence d'un poêle, est permanent, tout comme la garde des lieux. L'odeur est pestilentielle : « odeurs d'excréments mêlées à des odeurs de ciment », selon Betty Depelsenaire<sup>7</sup>.

<sup>(6)</sup> Jean Blume, op. cit., p. 113.

<sup>(7)</sup> Interview conservée au Mémorial (réalisation IPR), sans date.

Le silence est exigé et le moindre bruit résonne dans ces univers clos. « On vit cependant par les oreilles » déclare Jean Blume. La moindre opportunité est mise à profit pour échanger un mot avec son voisin de cellule. Parfois mari et femme, deux frères sont séparés par quelques cellules. Chacun tente d'avoir des nouvelles de l'extérieur, d'un ami, de la famille.

La vie est insupportable : du lever au coucher, debout, fixe, au milieu de la cellule, la couchette relevée contre le mur. Pas un mot. Pas question de s'asseoir, de s'appuyer contre le mur. Une sortie est tolérée : coiffé d'une cagoule bleue, le détenu emmène sa tinette et va se soulager aux toilettes du camp avant d'être à nouveau enfermé.

Au-delà du caractère insupportable de la position debout, la violence est omniprésente : brimades, passage à tabac voire coups de feu sont le lot quasi quotidien des détenus mis au secret. À la suite d'une tentative d'évasion, Marcel Demonceau est littéralement battu à mort par les SS tandis que d'autres, terrorisés, craquent et deviennent littéralement fous, attirant ainsi une nouvelle vague de violence aveugle, ainsi du fils de Marcel Delvaux qui se barricade dans sa cellule, bloquant la porte avec la planche qui lui sert de lit.

#### LES GRAFFITI

Plusieurs centaines de graffiti sont encore visibles sur les murs des cellules. Gravés pour la plupart au moyen d'outils rudimentaires, principalement des clous, ramenés du chantier ou enlevés aux semelles des chaussures (Jean Blume), ou bien des bouts de métal arrachés aux grilles des cellules (Benoît Michiels).

Parmi ces graffiti, on peut aisément identifier différents thèmes abordés de façon récurrente par les détenus.

# Dieu et la prière

Les croix sont omniprésentes, gravées dans la brique, le ciment, la peinture ; elles sont accompagnées de références à Dieu sous forme d'initiales, d'appels, d'incantations...

- « Dieu seul peut te sauver de cet enfer. Prie Dieu et il t'en sortira »
- « Hier moet men bidden. Wie niet bi dis verloren »

La religion reste le refuge privilégié dans cet univers de violence et la croix simple à graver...







La cellule n° 15 est à ce titre remarquable. Isidore Verbist, condamné à mort, y a passé une cinquantaine de jours en isolement et y a dessiné une tête de Christ entourée par les inscriptions « Sacré-Coeur de Jésus ; protégez-moi » (aujourd'hui effacées) et les mots de la Passionaria « Mieux vaut mourir debout que vivre à genoux ». À gauche, il ajoute encore une tête de Christ vue de profil (selon un courrier qu'il envoie le 6 mars 1945).

### Les calendriers

En nombre relatif, les calendriers forment le second type de graffiti les plus représentés : sous forme de barrettes, de tableaux, d'alignements de trous dans la porte de la cellule, on les retrouve partout. Pour certains



détenus, l'isolement fut en effet long: 106 jours pour Benoît Michiels, 8 mois pour René Raindorf, par exemple.

Noms, adresses et dates d'internement

Les détenus laissent également trace de leur passage en gravant leur nom, leur adresse et/ou leurs dates de passage. On y trouve donc trace de Jean Blume, Georges Spiritus, Charles Mahieu ou encore Jeanine Chauke. Mais aussi Guillaume De Wachter, Marcel Devaux, Bert Van Hoorick, Arnould Vijvermans, Nestor Warscotte...



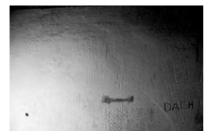
# La famille

De très nombreuses références sont faites à la famille : on la cite, on la prie, on l'invite à prier, on lui annonce son retour, on invite à la protéger...

 $\mbox{\tt \it w}$  Ik bemin U allen en heb U lief en bid veel voor U »  $\mbox{\tt \it \it w}$  Bid veel voor mij. Ik dank U »

# Les appels patriotiques

De très nombreux détenus mis au secret le sont pour des raisons patriotiques, ce qui mènera par ailleurs à leur reconnaissance comme prisonniers politiques après-guerre. Les références à la Belgique, libre, indépendante, chérie... sont dès lors et logiquement nombreuses.







# La vengeance

D'aucuns préviennent leurs bourreaux : « Je reviendrai », proclame l'un d'eux. D'autres encore appellent explicitement à la vengeance : « Oeil pour œil ; dent pour dent », « sachons attendre ! »







### Marcel Bury

Marcel Bury, quant à lui, rédige et publie ses mémoires en 1988 sous le titre *Les évasions d'un condamné à mort*. Il y décrit longuement<sup>8</sup> les quarante-cinq jours passés dans les cellules du camp ; quarante-cinq jours qui lui ont permis de couvrir de graffiti une bonne partie du mur situé au fond de sa cellule pour dit-il « laisser une trace de mon passage dans ce camp maudit ». Il joint d'ailleurs une photographie, prise vraisemblablement peu après la Libération.

<sup>(8)</sup> Marcel Bury, Les Évasions d'un condamné à mort, Paris, La pensée universelle, 1988, 188 p.





Dans son livre, il signale avoir été un des rares à avoir osé braver ses gardiens via son inscription : « Mort aux traitre flamand » (sic) (qui désignait non pas le peuple flamand mais bien ses bourreaux, écrit-il plus loin) et se plaint amèrement qu'elle ait été effacée, se demande « par qui et pourquoi ? ». En réalité, elle existe toujours mais largement atténuée et effacée par les années.

Face à ses appels à la vengeance, d'autres préfèrent encourager leurs compagnons d'infortune à prier : « Ne parle pas de vengeance mais prie Dieu. Aie confiance en lui ».

### Citations latines

Deux citations latines sont à remarquer : l'une dans la cellule 15 qui prévoit des « jours meilleurs » : Non si male nunc et olim sic erit et l'autre dans la cellule 3 : Sicut vitiit abundans, citation probablement incomplète de Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuae, extraite du psaume 128 : « Ta femme est comme une vigne féconde dans le secret de ta maison ».

Divers

On peut encore découvrir une clé de sol, une tête de chien en bas-relief, un profil féminin... La liste étant loin d'être exhaustive.

Le « texte tchèque »

Dans le *Pro Justitia* du Procès-Verbal 11.138 de la police judiciaire d'Anvers, un inspecteur déclare qu'il a photographié le 9 septembre 1944, dans la cellule n° 16 du fort de Breendonk, un texte tchèque dont il donne une transcription détaillée. Il précise cependant rapidement qu'il s'agit en réalité non pas d'une langue étrangère mais bien d'un texte en néerlandais, simplement rédigé de gauche à droite et du bas vers le haut.

En voici le texte:

Het aanschijn van de dood, denk na, o sterveling en weet dat uw nietig leven, uw korte dood

slechts terstond vergeten ogenblikken zijn in vergelijking met het onmetelijke gebeuren

Uit dit hoger plan aanschouwd zijn wij slechts twee miljard dansende pluisjes stof, verspreid aan de oppervlakte van een atoom dat ronddwarrelt in de oneindige sterrenhemel.

Persoonlijk lijden of geluk, ik zucht, of zelfopofferingsgeest, leugen of waarheid, lafheid of haat,

Liefde of natuurlijk zotheid en dood

Niets heeft meer belang indien men de dingen met dezen maatstok meet. Blijf op een aardsplan en nog zal uw individueel bestaan verzinken in het niet der vlugge vergetelheid.

Inderdaad : de Geschiedenis

#### SUPERPOSITION DE MÉMOIRES

La lecture de ces « traces du passé » doit cependant être réalisée de façon minutieuse. En effet, diverses strates de mémoire sont présentes à Breendonk : après avoir été quatre années durant un sinistre SS-Aufang-lager, le camp fut pour quelques semaines un lieu d'internement pour des inciviques, présumés tels ou réels, aux mains de la Résistance avant de

devenir pour plus d'une année encore un centre d'internement officiel de l'État belge.

Le graffiti proclamant « *Breendonk, camp de concentration et non centre d'internement* » a toutes les chances de se référer à cette dernière période, précédant l'érection du Mémorial.



#### Conservation

Construit entre 1909 et 1914 en béton non armé, le fort est à l'origine recouvert d'un épais manteau de terre et de sable, provenant du creusement des douves, qui permettait, outre une protection – inefficace à l'usage – contre les obus ennemis, un drainage des eaux de pluie. Cette couverture a aujourd'hui disparu en raison du travail de forçat exercé par les détenus durant l'Occupation. Le ruissellement est donc un problème de tous les instants dans le fort et le taux d'humidité y est très élevé puisque compris de façon constante entre 75 et 80 %.

De plus, les chambrées originales étaient recouvertes d'un enduit à base de chaux recouvert de diverses couches de peinture. Cette superposition couplée à un fort taux d'hygrométrie ne facilite guère la conservation.

Le problème de la conservation de ces graffiti fut très tôt abordé par les anciens au sein du Conseil d'administration du Mémorial : demande fut introduite auprès de l'Institut royal du Patrimoine artistique pour que des photographies soient réalisées afin de garder trace des graffiti, de pouvoir repeindre ultérieurement les cellules et de reconstituer « ces inscriptions émouvantes » sur cette base (*sic*). Cependant, le Conseil rapporte à juste titre que souvent « les clous ont atteint le béton lui-même » et qu'il « en résulte des traces très nettes ».

Cependant, force est de constater que le temps fait son oeuvre : la peinture s'écaille par endroits, des coulées calcaires ont fait leur apparition et certaines inscriptions sont encore à peine lisibles.

Il n'existe hélas aucune réelle solution de sauvegarde à mettre en oeuvre. Déjà en 1948, la solution consistant à appliquer des enduits protecteurs avait été rapidement abandonnée puisqu'elle rend la conservation à terme encore plus aléatoire, l'enduit empêchant le mur d'exsuder et amenant une humidité encore plus forte qui risquait à terme de détacher le plafonnage...

Il nous faut donc photographier, inventorier, étudier, établir des comparaisons avec des photographies plus anciennes, afin de préserver ces « traces émouvantes » tout en étant conscients que pour la plupart, elles ne seront pas éternelles.